

Réunion du 15 octobre 2002

Participants : Mmes BESANÇON Béatrice (Préfecture - SID.PC), FORMISYN (DDASS 69), MM. REPELIN (Vice-Président Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), BARTHE (DRIRE RA - Chef Division environnement), BEADES (ALPOLAIR/RHODIA), BERNE (DRIRE RA - secrétariat du SPIRAL), BOUILLOT (DRIRE RA - Division environnement), BOUTARD (DRIRE RA - Chef du GS 69), BOUVIER (Directeur COPARLY), GUITTON (UIC Rhône-Alpes), JOURNOT (SDIS 69), LAURENT (Grand Lyon), LEFEVRE (DRIRE RA – GS 69), RITTER (Ville de Lyon - Ecologie Urbaine), ROMAND (Président FRAPNA Rhône), SAVOIE (ADEME).

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2002 -

Aucune observation n'est formulée.

2. Compte-rendu des réunions des sous-groupes de travail -

M. REPELIN rappelle le contexte de la création des 3 sous-groupes de travail et tient à remercier les participants pour leur implication.

M. BERNE précise que le document « Synthèse et propositions des sous-groupes de travail du SPIRAL Air » joint au dossier remis en séance, a été élaboré à partir des comptes-rendus de chaque réunion des sous-groupes, mais qu'il nécessite d'être discuté et approfondi en séance plénière.

La restitution des travaux de chaque sous-groupe est faite d'abord par M. BARTHE sur la base du document de synthèse, puis chaque pilote de sous-groupe complète et la discussion entre participants est ouverte. Le résultat des réflexions et observations est le suivant :

2.1. Instrumentation (sous-groupe N° 1 – Mission : rechercher dans la bibliographie les appareils de mesure olfactive et élaborer une stratégie de prélèvement et d'analyse – Pilote : M. BOUVIER)

M. BARTHE indique que la recherche du sous-groupe n'a pas permis à ce jour de trouver un matériel « miracle » parmi les instruments de mesure disponibles. L'idée retenue est un double prélèvement en sac et en tubes absorbants, et la nécessité de travailler sur un protocole d'analyse et de le tester avant de le généraliser.

M. BOUVIER insiste sur l'aspect novateur de la démarche de gestion de crise, ça n'existe pas ailleurs, en particulier le double prélèvement en sac pour analyse par un jury d'experts et sur tube aux fins d'analyses par un laboratoire suivant les orientations données par le jury d'experts. La question du déclenchement de ces prélèvements reste néanmoins posée ; la

nécessité d'harmoniser les renseignements reçus et de les centraliser est retenue. M. BOUVIER indique que le sous-groupe a également souhaité qu'il y ait une réflexion sur la communication a posteriori s'il n'y a aucune constatation. Il rappelle à ce titre l'épisode d'odeur de « pipi de chat » en Normandie en 2001 où un jury de nez a pu déterminer l'odeur (*fiche établie par Air Normandie distribuée en séance*).

M. GUITTON pose le problème de corrélation entre la gêne et la toxicité en insistant sur l'intérêt de la communication. M. JOURNOT précise que s'il faut une valeur juridique du prélèvement, il doit y avoir la présence d'un OPJ et l'établissement d'un PV. M. RITTER indique que la plupart des épisodes d'odeur ne sont pas toxiques. M. BOUTARD acquiesce mais précise que la justice s'intéresse aussi au trouble de l'ordre public comme ce fut le cas le 16 mai où la DRIRE a été consultée par le Procureur.

A une question sur les tubes réactifs, M. BOUVIER précise qu'il s'agit de tubes spécifiques à des familles de polluants, qui ne sont pas ceux actuellement utilisés par le SDIS, mais qu'il faut continuer à affiner nos recherches avec les laboratoires. M. BOUILLLOT ajoute que, selon les contacts qu'il a eus avec des laboratoires, il ne faut pas écarter les tubes barboteurs.

2.2. Catalogue des substances (*sous-groupe N° 2 – Mission : connaître qualitativement les émissions et les sources potentielles olfactives – Pilote : M. LAURENT*)

M. BARTHE indique que le catalogue des substances, tel qu'il avait été envisagé, avec notamment une recherche exhaustive des sites émetteurs, semble hors d'atteinte.

M. LAURENT précise qu'il vaut mieux partir du terrain, en s'intéressant à des traceurs olfactifs spécifiques à des émetteurs préalablement ciblés, ainsi qu'aux plaintes, et bâtir un catalogue plus modeste. Il ajoute qu'il faut aussi expliquer la stratégie retenue, nos choix, mais également les pistes que l'on n'a pas explorées. Par exemple, un catalogue exhaustif des molécules susceptibles d'être émises ne serait pas adapté à un jury de non experts. L'orientation serait plutôt d'analyser ce que dit le public (plaintes, enquêtes...) et ce que dit le jury de nez.

2.3. Surveillance olfactive (*sous-groupe N° 3 – Mission : faire des propositions pour mettre en place un dispositif de suivi des émissions olfactives – Pilote : M. BARTHE*)

M. BARTHE indique que le sous-groupe a distingué 2 aspects de la surveillance : la gestion de crise et la gestion pérenne. Pour la première, il est prévu d'élaborer une fiche standardisée de recueil de plaintes ; pour la deuxième, le sous-groupe s'est intéressé à l'expérience d'autres régions et à la proposition de la Ville de Lyon. Il reste à discuter sur le fond (préciser certaines données) et la forme (cadre juridique, aspect financier).

M. RITTER intervient sur le projet d'olfactomètre lyonnais (jury de nez) qu'il a mis au point avec l'APPA. Le projet est présenté au SPIRAL en plein accord avec les élus de Lyon pour en faire une problématique d'agglomération. L'ambition est de disposer d'un outil robuste, rustique, pour répondre à des questions telles que :

- y a-t-il ou non des mauvaises odeurs ?
- ces mauvaises odeurs sont-elles fréquentes ?
- vont-elles en empirant ou en s'améliorant ?

Cet outil marcherait 24 h/24h ; les nez notent leurs observations une fois par jour. Les résultats doivent être croisables avec les données météorologiques, voire d'autres sources (industrielles, par exemple), pour leur donner leur valeur la plus grande en terme

opérationnel. Il doit pouvoir être couplé avec des olfactomètres existants (nez experts des industriels, par exemple). Ce n'est pas un outil de gestion de l'urgence mais, en cas d'épisode important, il sera possible d'interroger les nez pour compléter l'information même si seulement une partie des nez peut répondre. Enfin, dans le protocole qui sera proposé aux nez, il leur est demandé de répondre une fois par jour mais s'ils ont l'impression de vivre quelque chose de particulier, ils le signalent.

M. REPELIN pense qu'il faut structurer notre action autour de trois thèmes pour faire une proposition au Préfet :

- observations par un jury de nez
- gestion des plaintes
- gestion d'une crise olfactive.

Cette proposition pourrait comprendre un logigramme qui s'inspirerait de celui fait en PACA (*document distribué en séance*), et qui comprendrait les coûts financiers correspondants et l'indication des maîtres d'œuvre et d'ouvrage. M. SAVOIE souhaite qu'il soit indiqué sur le logigramme une enveloppe de chaque produit et les exemples existants afin d'avoir une idée générale du dispositif et de son coût. Le Secrétariat du SPIRAL fera une proposition de logigramme.

Concernant les plaintes et leur gestion, M. RITTER indique que celles-ci interviennent généralement avec un certain délai et ne sont donc pas suffisantes pour qualifier la source. L'idée de « centraliser » les plaintes est émise par M. BOUVIER. Mme BESANCON précise que c'est le Préfet qui reçoit normalement les plaintes concernant les industriels.

M. GUITTON, constatant qu'il y a différents points de réception des plaintes, propose de fonctionner en réseau.

M. LAURENT distingue deux types de remontée des plaintes :

- le canal classique, avec la nécessité d'une mise en réseau des destinataires,
- l'éventualité d'ouvrir un autre canal pour les plaintes (téléphonique ?) en cas de crise.

M. REPELIN reprend ensuite, point par point, chaque proposition (partie encadrée dans le document « Synthèse et propositions des sous-groupes de travail du SPIRAL Air »). Les observations suivantes sont émises :

- utilisation du volet sanitaire des études d'impact pour caractériser les substances à rechercher : exercice jugé lourd et donc limité ; il serait plus rapide de s'adresser directement aux émetteurs. Par contre, l'utilisation de bilans de fonctionnement pourrait être plus intéressante (70 actuellement dans le Rhône) mais le thème odeur n'est pas prévu dans ce bilan.
- structure opérationnelle de collecte et d'analyse des données : il est précisé qu'actuellement la DRIRE reçoit en moyenne 2 plaintes écrites par semaine dont une concerne le bruit, c'est donc limité, mais il y a aussi des plaintes téléphoniques non recensées et vraisemblablement un potentiel important sans relation avec le nombre de plaintes reçues (problème de résignation ?)
- montage juridique de la proposition de la Ville de Lyon : il apparaît indispensable de se « border » sur le plan juridique, en particulier sur la nécessité de lancer une consultation de prestataires. Plusieurs solutions sont esquissées :
 - maîtrise d'ouvrage par l'APPA qui assurerait également une partie de la maîtrise d'œuvre et lancerait une consultation de prestataires, en liaison avec un comité de pilotage composé de membres du SPIRAL AIR

- COPARLY (sous réserve de moyens humains et financiers supplémentaires) pourrait également être maître d'ouvrage. Idée notamment défendue par les industriels.
- montage financier de la mise en place de différentes actions. M. SAVOIE indique que l'ADEME pourra aider l'APPA comme elle a déjà soutenu financièrement 2 opérations similaires concernant les odeurs. M. REPELIN indique que le Grand Lyon soutiendra cette opération. L'État et les industriels seront également sollicités.
 - Fiches « action » lors de gestion de crises : il apparaît nécessaire de formaliser un modèle de fiche indiquant les aspects techniques de l'intervention, sur la base du protocole du SDIS. Le Service de la Protection Civile sera interrogé sur ce type de fiche.
 - Double prélèvement (sac et tube) : il reste la question de savoir qui validera la stratégie de prélèvement (sac) à partir du test (tube) ?
 - Enregistrement centralisé des plaintes : permettra également de suivre leur évolution
 - Communication : c'est une réflexion à avoir qui concernera les cas de crise olfactive mais également une communication périodique sur l'état des lieux.

3. Autres actions du SPIRAL Air –

M. REPELIN, en réponse à M. BOUVIER, indique que le SPIRAL pourrait, à partir des données de COPARLY, élargir la réflexion sur la qualité de l'air et les progrès réalisés par les collectivités et les industriels. M. GUITTON évoque la possibilité d'élaborer des documents didactiques.

M. ROMAN rappelle le souhait du SPIRAL AIR de travailler sur le PPA, sujet qui intéresse beaucoup la FRAPNA. M. BOUTARD précise que pour l'instant rien n'est arrêté, il faut constituer le comité chargé d'élaborer le PPA qui s'appuiera sur des groupes de travail.

4. Comité d'experts –

M. REPELIN rappelle le souhait du Préfet de voir constituer un comité. M. BOUTARD précise que c'est à la suite de l'épisode d'odeur du 16 mai que le Préfet a demandé à la DRIRE de constituer un tel comité, notamment pour les situations de crise. Le SPIRAL ayant aussi émis cette idée, le Préfet ne voit pas d'opposition à ce qu'il n'y ait qu'un seul comité auquel il pourrait faire appel lui-même. M. BOUTARD propose que le SPIRAL fasse une proposition au Préfet.

M. REPELIN indique que ce sera fait en même temps que le rapport sur l'avancée de nos travaux.

M. BARTHE intervient sur le positionnement du comité vis-à-vis du SPIRAL et propose que celui-ci soit réuni à la demande du Préfet ou du SPIRAL AIR et au moins tous les six mois, le SPIRAL AIR rendant compte de ses travaux au comité qui pourrait d'ailleurs valider notre démarche actuelle.

M. ROMAN indique qu'il est important que le public sache qu'il y a 4 collègues au SPIRAL AIR et ce comité d'experts.

5. Élargissement du SPIRAL AIR –

M. REPPELIN indique que des collectivités locales se sont déclarées intéressées par ces problèmes et pourraient devenir membres du SPIRAL AIR ; il propose les villes de Saint Fons et Vénissieux. Il est également souhaité que M. DUPERRAY (FG3E), pour renforcer le collège industriel, soit invité à la prochaine réunion. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Il est décidé, afin de poursuivre les travaux engagés par les sous-groupes, de les fusionner en constituant un unique « groupe technique odeur ». La FRAPNA sera associée à ses travaux. La réunion de ce groupe technique sera décidée en commun accord entre les pilotes des 3 ex-sous-groupes.

La prochaine réunion du SPIRAL AIR aura lieu le :

Mercredi 15 janvier 2003, à 9 h 30

au siège de la DRIRE Rhône-Alpes
sous-sol - salle A

2, rue Antoine Charial – 69003 LYON